



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2001/L.7  
8 août 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et  
de la protection des droits de l'homme  
Cinquante-troisième session  
Point 3 de l'ordre du jour

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Bengoa, M<sup>me</sup> Daes, M. Eide, M. Fan, M. Gómez-Robledo Verduzco,  
M. Goonesekere, M. Guissé, M<sup>me</sup> Hampson, M. van Hoof, M. Kartashkin,  
M. Ogurtsov, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota: projet de décision

**2001/... Champ des activités et de la responsabilité des forces armées, de la police civile des Nations Unies et des fonctionnaires internationaux participant à des opérations de soutien de la paix**

À sa ... séance, le ... 2001, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, rappelant sa résolution 2000/24 du 18 août 2000 et la résolution 2000/68 de la Commission des droits de l'homme du 26 avril 2000 et prenant note de la résolution 2001/70 de la Commission du 25 avril 2001, et extrêmement préoccupée par les allégations de violations graves des droits de l'homme qu'aurait commises du personnel d'opérations de soutien de la paix, a décidé de confier à M<sup>me</sup> Françoise Hampson la tâche d'établir, sans incidences financières, un document de travail sur le champ des activités et de la responsabilité des forces armées, de la police civile des Nations Unies et des fonctionnaires internationaux participant à des opérations de soutien de la paix, pour présentation à la Sous-Commission à sa cinquante-quatrième session.

-----